SmartCoop - Société coopérative agréée entreprise sociale agréée entreprise sociale

TEXTE DES RESOLUTIONS

Assemblée Générale ordinaire

Nomination du cabinet de commissaires réviseurs d'entreprises

- Contenu

« Le mandat de commissaire est confié à la Scrl RSM InterAudit pour une durée de trois ans; RSM InterAudit a désigné comme représentants Madame DÉBORAH FISCHER et Monsieur BERNARD DE GRAND RY, réviseurs d'entreprises associés pour l'exercice de ce mandat. Les honoraires annuels du mandat de commissaire sont fixés à 3 750 EUR, indexés, montant auquel s'ajoute annuellement la participation aux frais de fonctionnement de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, qui est actuellement de 40 EUR plus 1,30% du montant des honoraires.

Modalité de réponse
 Vote pour / Vote contre / Abstention

Approbation des comptes et rapports (activités, objet social, réviseur d'entreprise) de l'exercice 2019 et décharge aux administrateur·trices de leur mandat de gestion

- Contenu

« Les sociétaires, après avoir pris connaissance du rapport d'activités, du rapport de gestion, du rapport sur la réalisation de l'objet social et du rapport du réviseur d'entreprise, approuvent l'ensemble de ces rapports et comptes et donnent décharge aux administrateur.trice.s de leur mandat de gestion. »

Modalité de réponse
 Vote pour / Vote contre / Abstention

Décisions d'affectation du résultat

- Contenu

« Le résultat net de l'exercice 2019 pour le groupe Smart est de 888 804 €, et de 164 028 € pour ce qui concerne SmartCoop. Conformément aux statuts qui prévoient la non distribution des résultats, les sociétaires décident d'affecter le résultat aux réserves impartageables devant permettre à la coopérative des investissements dont les choix seront arbitrés par le Conseil d'administration. »

Modalité de réponse
 « Je prends acte de l'affectation aux réserves impartageables du résultat. »

État du sociétariat et du capital social

- Contenu

« Au 31/12/2019, la coopérative compte 24 121 sociétaires dont 24 043 sociétaires de catégorie A détenant 86% des parts (soit 48 393 parts), de 78 sociétaires de catégorie B détenant 14 % des parts (soit 8 120 parts) ; d'un capital social d'un montant de 1 687 680 €. Les droits de vote sont détenus à 99.68 % par les sociétaires de catégorie A et à 0.32 % par les sociétaires de catégorie B. Compte tenu des résultats de la coopérative, la valeur de la part est égale à sa valeur nominale soit 30 euros. »

Modalité de réponse
 « Je prends acte de la composition du sociétariat, de l'état du capital social et de la valeur de la part. »

Élection d'une nouvelle administratrice

- Contenu
 - « L'Assemblée des sociétaires est appelée à élire une nouvelle administratrice, en la personne d'Anne-Laure Desgris, actuellement Directrice Générale de Smart Coop, afin de rejoindre le Conseil d'Administration aux côtés des administratrices et administrateurs élu.e.s. »
- *Modalité de réponse* Vote pour / Vote contre / Abstention

SmartInProgress (SIP): Adoption des nouveaux thèmes pour 2020-2021

- Contenu
 - « En vue de l'orientation des travaux menés dans le cadre de SIP 2020-2021, chaque sociétaire est amené à exprimer ses priorités de thèmes de travail.
 - 4 groupes de travail seront organisés sur la période 2020-2021 en France et en Belgique.
 - La thématique "Penser et agir pour l'égalité" est prolongée pour une nouvelle année et sera binationale.
 - Pour information, la thématique "Mutualiste, redistributif, solidaire : un modèle économique viable ?" est prolongée pour une nouvelle année en France.

Voici les thèmes pour lesquels le Conseil d'administration vous demande une priorisation. Il vous propose de classer les thèmes suivant l'ordre de préférence dans lequel vous souhaiteriez les voir traiter sur cette période :

- Thème 1 : L'accompagnement : Au-delà d'un accompagnement pour utiliser les outils Smart et participer à la vie de la coopérative, quelle proposition d'accompagnement chez Smart pour VOS projets ? Quels besoins, quelles attentes ?
- Thème 2 : Le projet politique : c'est inscrit dans nos statuts : au-delà de proposer des services et de répondre aux besoins des sociétaires, Smart porte un projet politique. Quels sont les contours de ce projet ? Que doit-il permettre ? Comment être moteur du changement du monde du travail ? Doit-il être un moyen ou une des fins du projet ? La priorité doit-elle être donnée aux seules questions qui touchent les sociétaires ou doit-on avoir plus d'ambition en termes de transformation sociale, et laquelle ?
- o Thème 3 : **Un nouvel horizon post-crise sanitaire** : Que les impacts soient conséquents ou plus légers la crise sanitaire questionne nos trajectoires et notre avenir. Comment accéder à plus de résilience face à ces phénomènes ? À quel rebond sommes-nous invité·es ? Comment nos pratiques vont / doivent évoluer ? Quels impacts sur notre usage de la coopérative ? Et plus globalement sur notre vision de la coopération ?
- o Thème 4 : Au sein de la communauté Smart, les salarié·es de l'équipe mutualisée ont-ils et elles une place spécifique ? La coopérative amène à

questionner les places de chacun·e au sein d'un même outil de travail et pour un projet commun qui assure pérennité et développement. Comment faire en sorte d'avancer collectivement, de participer ensemble en respectant les quotidiens de chacun·e? Quelles pratiques pouvons-nous développer dans le management, dans les échanges entre sociétaires? Quelles attentes communes et quelles réciprocités? Quel rôle peut avoir l'école de la coopération dans l'accompagnement de ces démarches? »

Modalités de réponse
 Classer par ordre de préférence

Désignations et pouvoirs pour les formalités

- Contenu
 - « L'Assemblée des sociétaires confère tous pouvoirs au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité requises afférentes aux résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2020. »
- Modalité de réponse
 Vote pour / Vote contre / Abstention

Assemblée Générale extraordinaire

Validation des nouveaux statuts de SmartCoop

- Contenu
 - « L'Assemblée des sociétaires est appelée à voter les nouveaux statuts de la coopérative qui lui sont présentés. Les modifications concernent les points suivants :
 - Adaptation des statuts au nouveau code des sociétés et des associations, promulgué le 23 mars 2019,
 - o Introduction d'une nouvelle catégorie de sociétaires,
 - Mise en place de critères d'éligibilité en tant qu'administrateur.trice de SmartCoop. »

Lien vers note complémentaire

- *Modalités de réponse* Vote pour / Vote contre / Abstention

Désignations et pouvoirs pour les formalités

- Contenu
 - « L'Assemblée des sociétaires confère tous pouvoirs au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité requises afférentes aux résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2020. »
- Modalité de réponse
 Vote pour / Vote contre / Abstention